



**Le Maire de la Ville d'ALTKIRCH,
Conseiller d'Alsace,**

ARRETE MUNICIPAL
Arrêté DP-DIVERS-09-01-2026- n°10
PORTANT REGLEMENTATION DE L'ACCES AUX PARCS ET
DOMAINE FORESTIER COMMUNAL
PARCS ET FORÊT COMMUNALE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2542-1 et suivants ;

VU le Code Forestier, notamment ses articles L.134-3 et suivants ;

VU le Code de l'Environnement ;

VU le Code Pénal, notamment son article R.610-5 ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité sur l'ensemble du territoire de la Commune ;

CONSIDERANT les intempéries prévues le 09 janvier 2026, nécessitant la sécurisation des parcs et de l'ensemble du domaine forestier communal, qu'il y a lieu par voie de conséquence de réglementer son accès ;

ARRETE :

Article 1^{er} :

Pour des raisons de sécurité, l'accès à l'ensemble :

- Des Parcs de la commune,
- Du domaine forestier communal,
- De la forêt communale incluant la partie boisée située entre la Place Xavier Jourdain et la Route de Carspach.

Sont interdits d'accès, du 09 janvier 2026 à partir 11 heures au 12 janvier 2026, jusqu'à 08 heures.
Des panneaux d'information seront mis en place à tous les points d'accès de la forêt communale.

Article 2 :

Toute infraction au présent arrêté est passible des sanctions prévues à l'article R.610-5 du Code Pénal.

Article 3 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Strasbourg ou par voie dématérialisée sur le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 :

Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'ALTKIRCH,
- Monsieur le Capitaine Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers d'ALTKIRCH,
- Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale d'ALTKIRCH,
- La Directrice des Services Techniques de la Ville d'ALTKIRCH.

Fait à Altkirch, le 09 janvier 2026

Le Maire,
Nicolas JANDER

